

LAUSANNE



Designer home with view and pool

CHF 4'900'000.-

Parking place(s) included



4.5



2



~250 m²

n° ref. **039244**



Switzerland | Sotheby's International Realty
Avenue Mon-Repos 22, 1005 Lausanne

Kris Alaerts
+41 79 417 31 63
kris.alaerts@swsir.ch



SITUATION AND DESCRIPTION

Set in a peaceful residential setting in the heart of the "Languedoc" district of Lausanne, this modern home with clean, refined lines offers an exceptional living environment just steps from the lake, the city center, and all amenities, including public transport, shops, and schools.

Ideal as a primary residence or a luxurious pied-à-terre, the property stands out and ensures optimal comfort and lifestyle thanks to its high-quality finishes, meticulously designed outdoor spaces and the Swiss energy efficiency label CECB "B".

On the first floor, the home features a spacious, light-filled living room and dining area, and a fully equipped contemporary kitchen with direct access to the terrace and heated swimming pool. The second floor hosts a comfortable suite with an en-suite bathroom, as well as a cozy retreat - perfect for a reading nook or office space.

The third floor holds the master suite, complete with a dressing room, bathroom, and a peaceful relaxation area. The rooftop boasts a large terrace, fitted with movable partitions and an integrated awning — a rare and truly exceptional outdoor living space with panoramic views of the lake and Alps, ready to be discovered.

SURFACES

Living area	~ 250 m ²
Surface of parcel	~ 392 m ²
Garden surface	~ 255 m ²
Terrace surface	~ 200 m ²

CARACTERISTICS

Number of rooms	4.5
Number of bedrooms	2
Number of bathrooms	3
Number of balcony	2
Year of construction	2019
Heating system	Gas
Domestic water heating system	Gas
Heating installation	Floor
Second home	Non authorized
Inside parking place/s	2 included
Outside parking place/s	2 included
Total nb. of parkings	4 included
Energy efficiency	B
Building envelope	B

Switzerland

Sotheby's
INTERNATIONAL REALTY

PROXIMITY

- City centre
- Green
- Shops/Stores
- Bus stop

OUTSIDE CONVENIENCES

- Terrace/s
- Rooftop terrace
- Garden
- Covered parking space(s)
- Garage
- Swimming pool

INSIDE CONVENIENCES

- Lift/elevator
- Garage
- Visitor parking space(s)
- Open kitchen
- Swimming pool

EQUIPMENT

- Kitchen island

CONDITION

- As new

ORIENTATION

- South
- West

EXPOSURE

- Optimal

- All day

VIEW

- Nice view
- Lake

STYLE

- Modern

STANDARD

- Minergie®

FINANCIAL DATA

Price

CHF 4'900'000.-

Availability

To be discussed

This document is not legally binding and is supplied for information purposes only. It may not be distributed to third parties without authorisation.

















Lamy Expertise

**30 ans de neutralité et d'indépendance,
au service de l'expertise immobilière**



LAMY
EXPERTISE

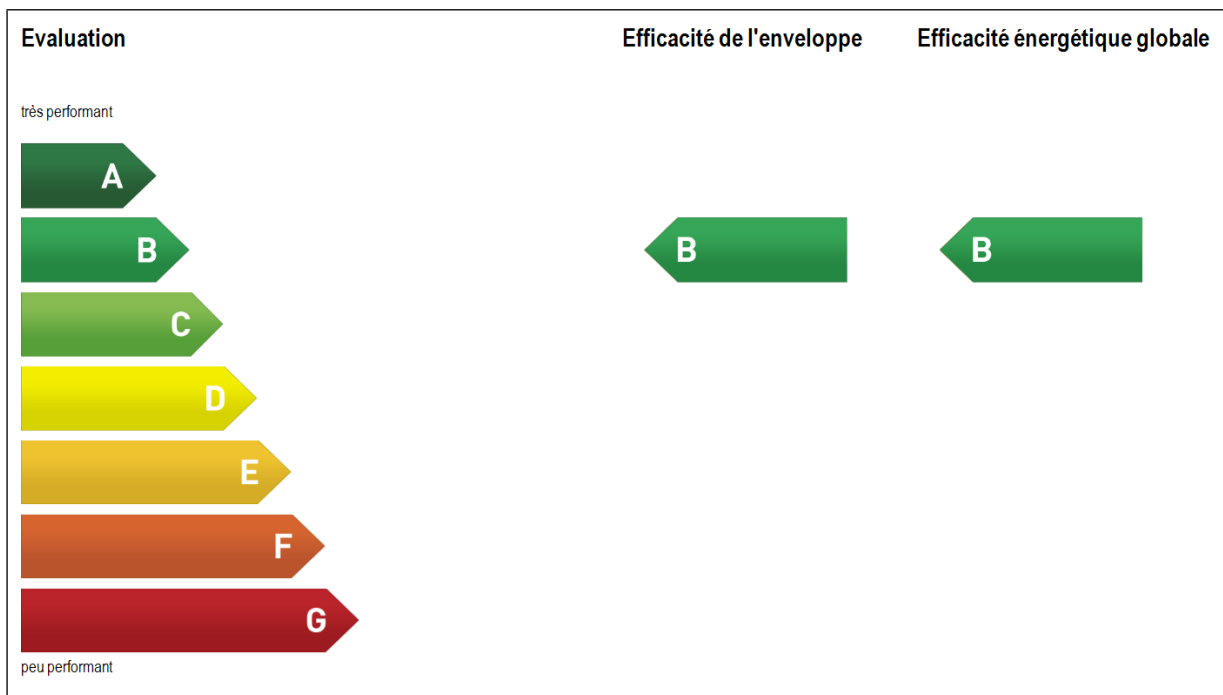


NOS EXPERTS CERTIFIÉS CECB® DELIVRENT CE CERTIFICAT DANS TOUTE LA SUISSE ROMANDE ET ASSURE VOTRE TRANSACTION IMMOBILIÈRE.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU QUESTION NOUS AVONS CENTRALISÉ LES DEMANDES CECB® SUR L'ADRESSE SUIVANTE : CECB@LAMY-SA.CH



Catégorie de bâtiment:	Habitat individuel	 VD-00027355.01
Année de construction:	2019	
Nom de projet/Adresse:	Chemin de Bon-Abri 32 1007 Lausanne	
Numéro de parcelle:	20797	
N° EGID:	280100080_0	



Données (Valeurs calculées, basées sur Q _{eff})		Authentification	
Efficacité de l'enveloppe:	30 kWh/(m²a)	Date de réception du bâtiment ¹⁾ :	22.07.2019
Efficacité énergétique globale:	94 kWh/(m²a)	Date d'établissement:	09.08.2021
Equivalent-CO2:	14 kg/(m²a)	Émetteur (expert): Nicole Dewarrat Lamy Expertise Survey & Appraisal SA Route de Berne 34 1010 Lausanne LAMY SURVEY & APPRAISAL SA Route de Berne 34 1010 Lausanne 	
Besoin énergétique (Besoin énergétique annuel prévu)			
Chauffage ²⁾ :	7'350 kWh/a		
Eau chaude ²⁾ :	3'150 kWh/a		
Énergie auxiliaire et ménagère:	5'610 kWh/a		

¹⁾ L'expert certifie par sa signature et la date de réception, que toutes les prescriptions énergétiques importantes pour le bâtiment ont été correctement mises en oeuvre.

²⁾ Le besoin couvert par l'énergie thermique solaire est déjà déduit



Description du bâtiment

Généralités		Valeurs U [W/(m²K)]			Producteur de chaleur	Degré de couverture / rendement		
						Chauffage	Eau chaude sanitaire	Année de construction
Total de la surface de référence énergétique [m²]	232		Contre extérieur ou enterré ≤ 2 m	Contre espace non chauffé ou enterré > 2 m				
Nombre d'appartements	1				Chaudière gaz à condensation	100 % / 0.95	70 % / 0.95	2019
Nombre moyen de pièces	≤ 5.5				Énergie solaire thermique	- / -	30 % / 1.0	2019
Étages entiers	3	Toits/plafonds	0.10	-				
Facteur d'enveloppe	1.90	Murs	0.11	0.10				
Station météo		Sols	0.19	0.12				
Payenne		Fenêtres et portes	0.92	-				
Affectation du bâtiment (Surface de référence énergétique [m²])					Puissance thermique spécifique [W/m²]			
Habitat individuel (232)					Puissance thermique spéc. *		19	
					Valeur limite corr.		25	
Installations de ventilation	V/AE [m³/(hm²)] Débit d'air neuf thermiquement actif	Production d'électricité	Puissance [kWc]	Gain [kWh/a]	Indicateurs énergétiques standard [kWh/(m²a)]	Valeur-limite	Valeur-cible	
Ventilation par fenêtres, enveloppe étanche	0.70	Inst. PV effect Inst. PV prise en c.	-	-	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment (SIA 380/1:2009)	49	39	
Hotte aspirante	Bon	Installation CCF		-	Efficacité énergétique globale (SIA CT 2031/CECB)	108		
Extraction air vicié Salle de bains/WC	Bon							

PC = producteur de chaleur, ECS = eau chaude sanitaire, PV = photovoltaïque, kWc = puissance crête, CCF = couplage chaleur-force, prise en c. = prise en compte
 * La puissance thermique spécifique P_h représente une valeur d'optimisation uniquement, et ne sert pas au dimensionnement, même approximatif.

Évaluation

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment

B

L'enveloppe du bâtiment présente une bonne isolation thermique. Elle atteint ou est même jusqu'à 50% meilleure que l'exigence actuelle pour nouveaux bâtiments.

Efficacité énergétique globale

B

L'efficacité de l'énergie globale est bonne. Le besoin énergétique pondéré correspond aux attentes pour nouveaux bâtiments.

Enveloppe du bâtiment

	Intact	Légèrement usé	Usé
Très bon	Mu, Fe, Mu c. n-c., Sol c. n-c.		
Bon	To, Sol		
Moyen			

Technique du bâtiment

	Chauffage	Eau chaude	Électricité
Très bon			
Bon			
Moyen			

Les éléments de construction et composants des installations techniques sont classés selon trois degrés de qualité énergétique. La mention "très bien" s'applique aux éléments de construction dont la valeur U se trouve au-dessous de la valeur cible selon SIA 380/1. Légende: To, Mu, Sol = toiture/plafond, murs, Sol ext. / ≤ 2 m contre terrain, Fe = fenêtres ext., Pl c. n-c., Mu c. n-c., Sol c. n-c. = Plafond, Mur, Sol contre non-chauffé ou > 2 m contre terrain

Que dit le CECB® et à quoi sert-il?

Le CECB® indique de combien d'énergie un bâtiment a besoin en conditions normales d'exploitation. Ce besoin est illustré par une étiquette énergétique et ses classes A à G.

Le CECB® caractérise un bâtiment, et non son utilisation; il peut donc y avoir des écarts entre les besoins mentionnés et les consommations effectives, en fonction du comportement des habitants.

Le CECB® apporte une information transparente dans les transactions immobilières et les relations avec les locataires; tout le monde est au clair sur le confort et la facture énergétique à venir. En outre, le CECB® sert de base à l'étude des améliorations énergétiques possibles du bâtiment.

Minergie

Minergie et CECB utilisent les mêmes méthodes pour calculer les indices énergétiques. Un CECB permet de classer un bâtiment sur une échelle de A à G. Les trois standards Minergie, définissent des indices énergétiques maximaux et imposent le respect d'exigences supplémentaires, telle que le renouvellement d'air automatique, l'autoproduction d'électricité, le monitoring ou une excellente protection thermique estivale. Les bâtiments neufs Minergie sont systématiquement au minimum en catégorie B / B, Minergie-P en catégorie A / B et Minergie-A en catégorie B / A. Cependant, l'inverse n'est pas vrai: les bâtiments avec une bonne classification CECB ne sont pas équivalents à un bâtiment certifié Minergie.

www.minergie.ch

Autres informations

Certaines banques octroient des bonus (ex. taux hypothécaires préférentiels) aux nouvelles constructions certifiées CECB de classe A/A. Utilisez le site des Directeurs Cantonaux de l'Énergie. C'est la plate-forme pour des informations complètes: conseils, brochures, adresses des Services Cantonaux de l'Énergie et des conseillers en Énergie, bases légales, programmes de subvention, etc. www.endk.ch

Conditions générales

1. Validité

Les présentes conditions générales s'appliquent aux offres, confirmations de commande et contrats de la société Lamy Survey & Appraisal SA, ci-après Lamy.

Elles s'appliquent à l'ensemble de la relation contractuelle liant Lamy, en sa qualité de mandataire, et ses clients.

2. Principes généraux

Lamy, en sa qualité d'expert, ne peut en aucune manière articuler des préconisations susceptibles d'entretenir une confusion avec une étude de réalisation. L'expert n'a vocation qu'à réaliser des constations techniques neutres, sur des ouvrages existants. Sa responsabilité professionnelle correspond ainsi à une obligation de moyens et non de résultat.

Aussi, pour d'évidents impératifs d'indépendance, Lamy n'est pas habilité à participer à l'acte de construire et ne peut que formuler des constations, des mises en garde, des avis de principe et, le cas échéant, des chiffrages estimatifs.

3. Offres et confirmations de commande

Les offres ont une validité de 60 jours à compter de la date de leur émission. Passé ce délai, l'offre concernée est considérée comme refusée et Lamy n'est plus lié par celle-ci. Lamy demeure libre d'accepter une commande basée sur une offre dont la validité est dépassée.

Une offre est réputée acceptée et le contrat conclu par la confirmation écrite par le client de son acceptation, par la confirmation par courrier électronique de son acceptation ou par l'envoi par Lamy d'une confirmation de commande à l'adresse du client concerné.

4. Exécution des mandats

Lamy exécute les mandats confiés avec professionnalisme et en prenant toutes les mesures adéquates pour garantir une qualité irréprochable de la prestation.

Lamy est libre de confier l'exécution d'un mandat à n'importe lequel de ses collaborateurs pour autant qu'il dispose des compétences et certifications nécessaires à l'accomplissement de la mission, ce sans égard à l'éventuelle désignation d'un collaborateur Lamy dans les discussions avec le client ou dans les documents contractuels concernés. Dans le même sens, Lamy se réserve également la possibilité de confier l'exécution du mandat à un tiers.

Les instructions données par le client relatives à l'exécution du mandat, le seront nécessairement sous la forme écrite. Lamy décline toute responsabilité en transmission d'instructions de manière orale.

5. Clauses particulières

Missions amiante

- Les matériaux inaccessibles lors de la mission de repérage et qui ne seraient pas indiqués comme amiantés par défaut dans le rapport devront faire l'objet d'investigations complémentaires à la charge du donneur d'ordre. La découverte d'amiante dans de tels matériaux ne peut faire l'objet d'aucune prétention de la part du donneur d'ordre à l'encontre de Lamy.
- Les surfaces et quantités de matériaux amiantés sont mentionnées dans les repérages et diagnostics à titre indicatif afin d'en faciliter l'identification. Leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des coûts de retrait des matériaux amiantés se fait sous la seule responsabilité du client.
- Les prélèvements de fibres d'air respirables effectués selon la norme VDI 3492 et rendus illisibles par une présence trop importante de particules en suspension sont facturés au donneur d'ordre.
- Le matériel devant être mis à disposition par le client selon les normes applicables est, en cas de manquement, fourni par Lamy et facturé au prix usuel (exemples échelle, élévateur etc.)
- La remise en état des éléments endommagés lors de la réalisation des sondages destructifs ainsi que la réparation de tout dommage consécutif ne relèvent pas des services fournis par Lamy. L'exécution y relative et les frais sont à la charge du client.

Missions CECB

- La mission porte sur un immeuble désigné par le numéro fédéral d'immeuble (EGID) correspondant.
- Le client garantit à Lamy l'accès à toutes les pièces de l'immeuble qui fait l'objet de la prestation, en particulier les sous-sols, la chaufferie, les combles, les locaux communs et au minimum à un appartement dans le cas d'un immeuble de plusieurs habitations.
- Le client a l'obligation de mettre à disposition de Lamy toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du mandat, en particulier, les plans détaillés de l'immeuble, ainsi que les factures des consommations de combustible et d'électricité des trois dernières années.

6. Documents fournis par le client

Les documents fournis par le client, respectivement ses mandataires ou représentants, sont réputés être complets et exacts. Lamy n'en contrôle pas la justesse.

7. Communication des résultats, conclusions et rapports

Lamy, sauf autorisation expresse du client ou obligation légale et réglementaire, ne communique les résultats, conclusions et rapports qu'à ce dernier.

Lamy est toutefois autorisé, sauf instruction contraire du client, à intégrer le nom de ce dernier dans une liste de référence incluant un descriptif des prestations fournies.

Les résultats sont rendus sous forme électronique.

8. Refus d'un rapport

Le client est habilité à refuser un rapport par Lamy s'il peut établir que celui-ci comprend une erreur manifeste. Ce refus doit être signifié dans les 10 jours qui suivent la réception du rapport par le client. Aucun refus ne sera accepté à l'issue de ce délai.

9. Prestations complémentaires

Les prestations complémentaires effectuées par Lamy dans le cadre de l'exécution d'un mandat doivent être payées par le client, même si celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une offre ad hoc, ce dans la mesure où ces prestations se rapportent directement au mandat concerné et sont nécessaires à son exécution.

10. Responsabilité et dommage-intérêts

La responsabilité de Lamy, à quelque titre que ce soit, se limite expressément à la valeur de l'expertise commandée et ne couvre en aucun cas l'indemnisation ou la réparation du manque à gagner, des coûts, ni de tout autre dommage ou préjudice qui pourrait être invoqué par le client.

Demeurent réservés, les cas où Lamy a commis une faute ayant entraîné un dommage et pour lesquels l'assurance responsabilité civile de Lamy prend en charge le sinistre. Dans ce cas, la responsabilité de Lamy est limitée par la part du sinistre pris en charge par l'assurance responsabilité civile.

11. Non-paiement de la prestation

En cas de non-paiement de l'intégralité de la prestation conventionnellement souscrite, l'expertise sera réputée inopposable aux tiers. Et toute production en Justice sera interdite.

Enfin, la responsabilité de l'expert, sur la prestation réalisée, ne pourra être engagée que si le bénéficiaire de la prestation apporte la preuve de son paiement intégral.

12. For et droit applicable

Toutes relations entre Lamy et ses clients sont régies par le droit suisse. Le for exclusif est à Lausanne.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes sera porté exclusivement par devant les tribunaux de la république et canton de Vaud.

CG Lamy Survey & Appraisal SA – 2019 (sf/wb)

COMMUNE DE LAUSANNE

Plan folio 27

Echelle 1:500

Lausanne, le 26 octobre 2017

Le géomètre breveté:

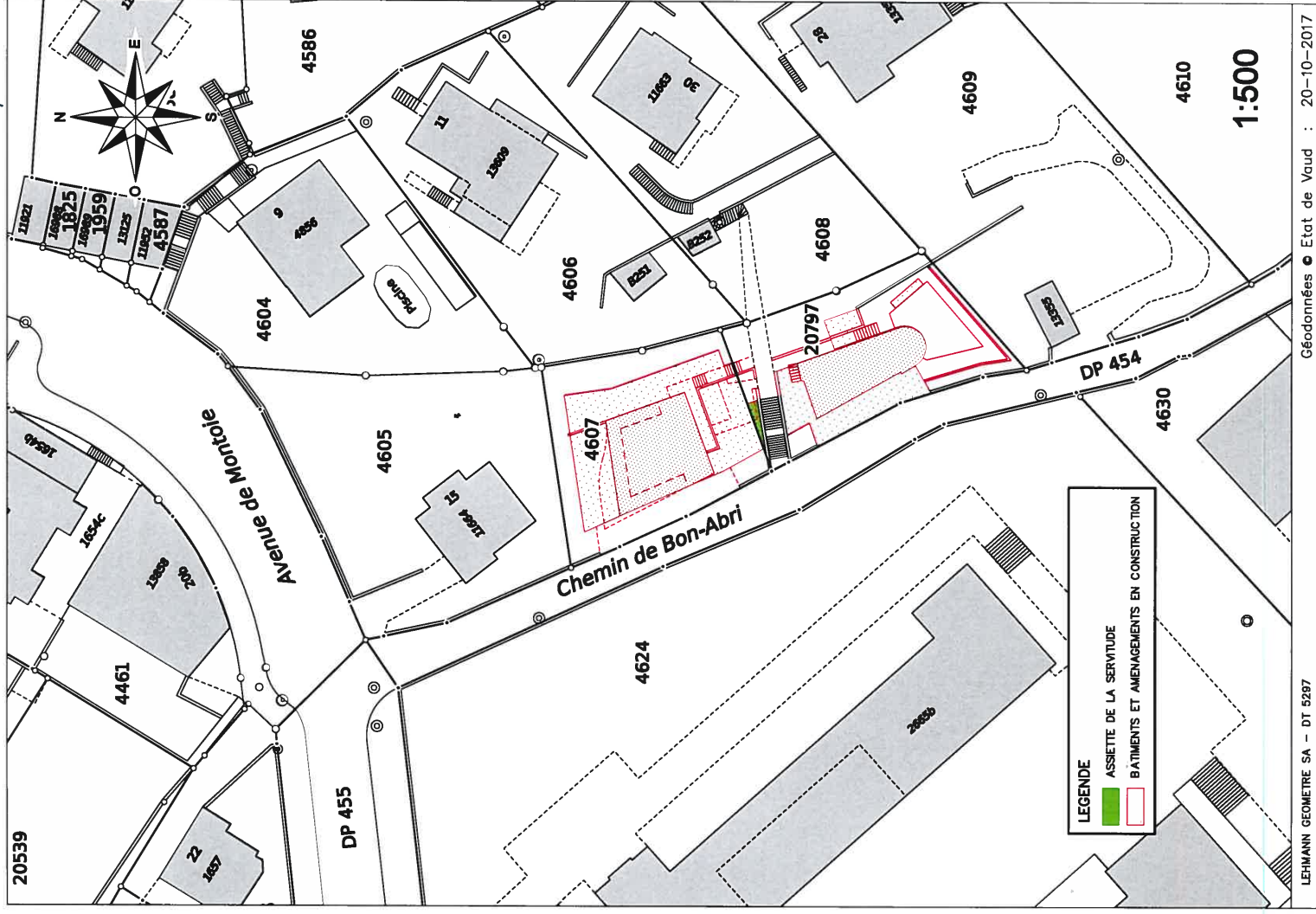
PLAN DE SERVITUDE**EMPIETEMENT**

ID 004 - 2018 / 000679

DT 5297

N° RF

C.N. : 2'538615 / 1'152'330

**Eduardo RODRIGUES**
Ingénieur géomètre breveté
Lehmann géomètre SAAv. du Temple 19c 1000 LAUSANNE 12
Tél: (021) 65340'99
E_mail : info@geomatique.ch

4590

343945

10 067-2008/00 8146

4589

4587

4586

4604

4605

4606

4608

4607

20797

4609



CHEMIN

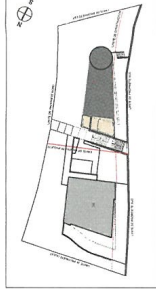
DE

N° Affaire 11560	Phase A451	Désignation Pier_
N° plan 314	D	Date 17.10.2019
Dess. Abe	Echelle 1:50	Format A1

bureau d'architecture Pierre Stodder S.A.
rue du Cog-d'Inde 24 - 2000 Neuchâtel
tél. 0341 32 727 61 70 - fax. 0341 32 725 04 52
secretariat@stodderarch.ch

Type document	évaluation proposée variante	X X X

CRÉATION D'UNE VILLA MONO-FAMILIALE DÉMOLITION PARTIELLE VILLA EXISTANTE	Pour le compte de Mme S. ZETCHILEBOGNE CH-DE-BON-ABRIN*32 1007 LAUSANNE	EXÉCUTION PLAN TERRASSE
---	--	------------------------------------



Nom de l'ouvrage	Nom de l'auteur	Nom de l'éditeur	N° de l'ouvrage
Représentation de motifs de l'ouvrage	M. Amani Zehni	M. Amani Zehni	N° 0223456.44.81
Architecte	PIERRE STUDET SA	P. Studet	N° 0223277.81.70
Direction générale des travaux	DT ARCHITECTURE SA	A. Benhar	N° 0223277.81.70
Ingénieur civil	ETP Consulting Inc. S.A.	P. Benelli	N° 0223270.88.27
Ingénieur C.V.E.	Pharm SA	A. Spornio	N° 0215996.52.00
Ingénieur électrique	Pharm SA	M. Nyzi	N° 0215996.52.00
Ingénieur géotechnicien	ABA-GEOL SA	Dr. M. Khairallah	N° 0205660.11.00

 $\pm 0.00 = 427.46 \text{ m s/mer}$

LEGENDE PLAN :

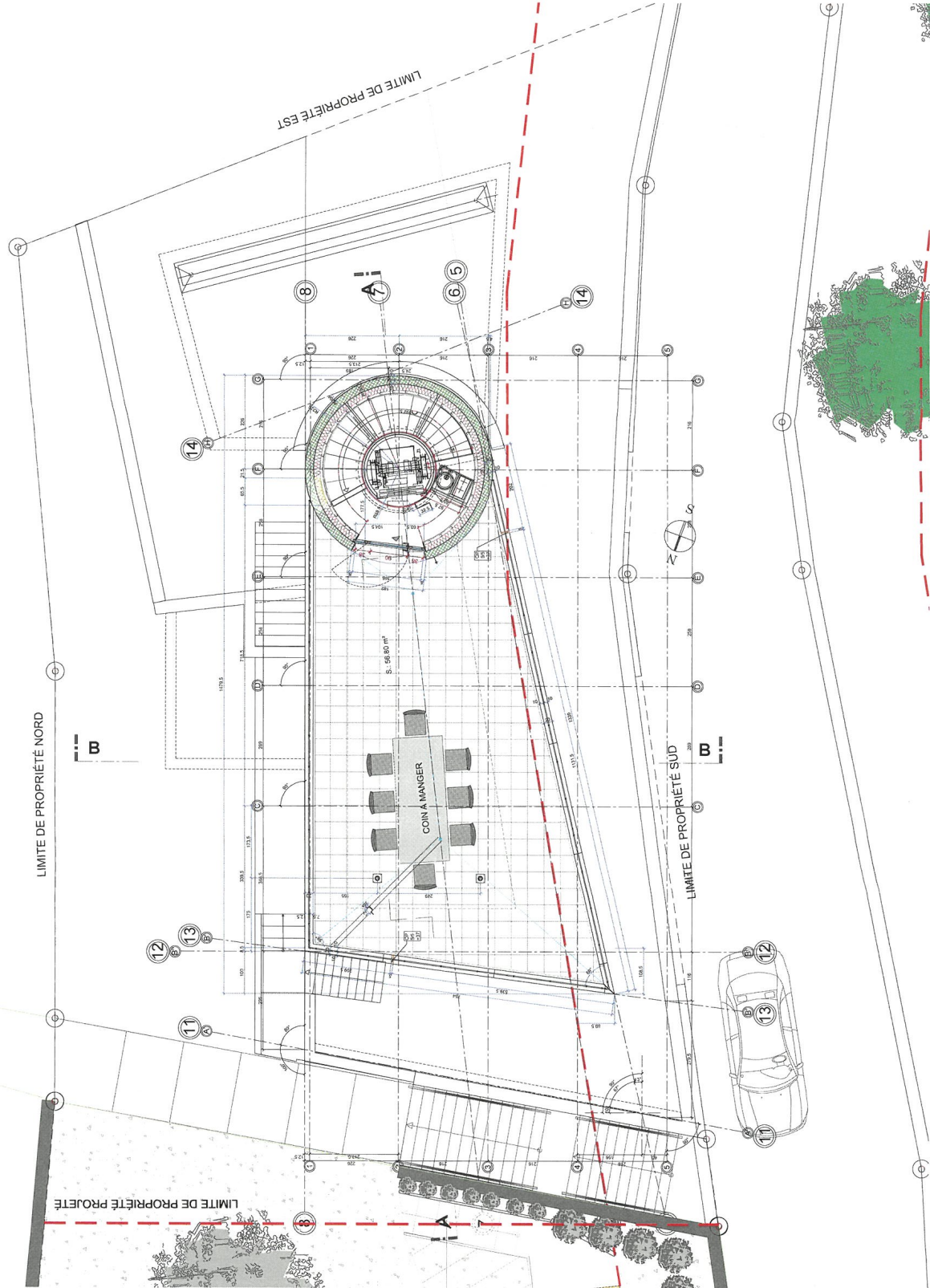
[illegible]

	INDICES	Date	Injce
modification des sars 1 et A 1	A	17.08.16	-
modification des sars 1 et A 2	B	02.11.16	-
modification des sars selon le protocole d'implantation	C	31.01.17	-
modification essaiar pda (+1 marche), ajoutement lanchmelle	D	23.02.17	-
modification essaiar publique et local soumetre fms	E	-	-
	F	-	-
	G	-	-
	H	-	-
	I	-	-
	J	-	-
	K	-	-
	L	-	-
	M	-	-
	N	-	-
	O	-	-
	P	-	-
	Q	-	-
	R	-	-
	S	-	-
	T	-	-
	U	-	-
	V	-	-
	W	-	-
	X	-	-
	Y	-	-
	Z	-	-

PLAQUE POUSSE SUR SUPPORTS INFORMATIQUES. INJALÉ LES COPIATIONS SONT VALABLES. TOUTES LES MESURES PRISES DIRECTEMENT SUR LE FICHIER JOINT PAR
L'USAGÉ SONT VALABLES. SEULS LES PRÉSENTATIONS ORIGINALES SUR PAPER SONT VALABLES. L'AMPHIÈTRE DÉCOURT TOUTES RESPONSABILITÉS SUR LE NON RESPECT
DE LA POLITIQUE.

INSTRUMENTS TECHNIQUES DANS MURS NON REPORTÉS SUR CE PLAN SE RÉFÉRER AUX PLANS DE PERÇEMENTS ET D'INGÉNIEURS CIVILS.

LES RESPONSABILITÉS ET DÉTACHÉS TECHNIQUES RASSEMBLÉS SUR LE PRÉSENT PLAN SONT TITRE INDICATIF. TOUTS CES ÉLÉMENTS SONT À CONTRÔLER ET À VALIDER PAR VOSÉCRÉTAIRES. MÉTAS ET LES PLANS DE L'INDEMNITÉ CNA "ONT PEU POUR VOUS ORIENTER" ET DÉTACHÉS TECHNIQUES. L'INCHARGE DÉCLARE TOUTES RESPONSABILITÉS SUR LE NON RESPECT DE CETTE NOTE

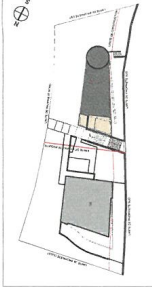


N° Affaire 11560	Phase A451	Désignation P00_
N° plan 311	K	Date 17.10.2019
Dess. Abe	Echelle 1:50	Format A1

Type document	exécution provisoire variante	X

Bureau d'architecture Pierre Slader SA
rue du Coquelicot 24 - 2000 Neuchâtel
T. 0041 32 727 61 70 - Fax. 0041 32 725 04 52
mailto:info@pierre-slader.ch

Ave de St. Victor 4 - 13205 Candave
 061 004 122 322 13 70 - fax: 0041 22 322 13 79



Maire de l'ouvrage	Mme S. Zetche-Laborne	Mme. Zetche-Laborne	N°	022-266-44.81
Répondant du maître de l'ouvrage	M. Jean Zetich	A. Zetich	N°	022-277-81.70
Architecte	PIERRE ETJLER SA	P. Etjler	N°	022-277-81.70
		A. Etjler	N°	022-277-81.70
Direction générale des travaux	D7 ARCHITECTURE SA	F. Boudat	N°	020-0910-02-776
		P. Simon	N°	020-0910-02-776
Ingenieur civil	ETP Consulting Ing. Sàrl	R. Balmès	N°	022-753-39.279
Ingenieur CVR	Pense SA	A. Sapotès	N°	021-596-02-02-020
Ingenieur Aléatoire	Pense SA	M. Nytz	N°	021-596-02-02-020
Ingenieur géotechnicien	ABA-GEOS, SA	Dr. M. Krambach	N°	020-0960-02-020

$$\pm 0.00 = 427.46 \text{ m s/mer}$$

LEGENDE PLAN :

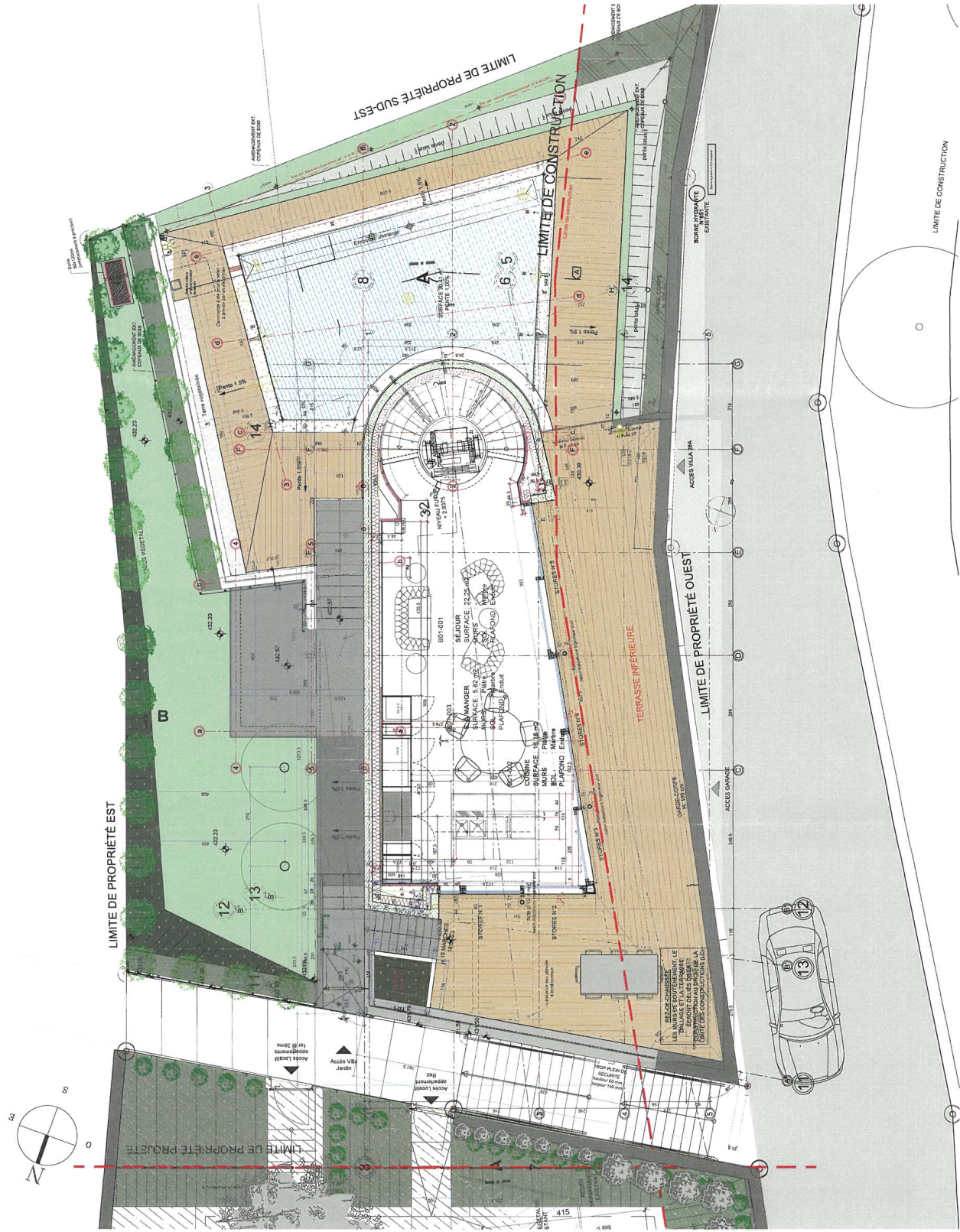
MATÉRIELS	
Béton armé	
Bois aggloméré (type 2)	
Bois aggloméré (type 3)	
Chapier-croûte E20 / E50	
Chapier-croûte E100	
Chapier-croûte E150	
Chapier-croûte E200	
Chapier-croûte E250	
Chapier-croûte E300	
Chapier-croûte E350	
Chapier-croûte E400	
Chapier-croûte E450	
Chapier-croûte E500	
Chapier-croûte E550	
Chapier-croûte E600	
Chapier-croûte E650	
Chapier-croûte E700	
Chapier-croûte E750	
Chapier-croûte E800	
Chapier-croûte E850	
Chapier-croûte E900	
Chapier-croûte E950	
Chapier-croûte E1000	
Chapier-croûte E1050	
Chapier-croûte E1100	
Chapier-croûte E1150	
Chapier-croûte E1200	
Chapier-croûte E1250	
Chapier-croûte E1300	
Chapier-croûte E1350	
Chapier-croûte E1400	
Chapier-croûte E1450	
Chapier-croûte E1500	
Chapier-croûte E1550	
Chapier-croûte E1600	
Chapier-croûte E1650	
Chapier-croûte E1700	
Chapier-croûte E1750	
Chapier-croûte E1800	
Chapier-croûte E1850	
Chapier-croûte E1900	
Chapier-croûte E1950	
Chapier-croûte E2000	
Chapier-croûte E2050	
Chapier-croûte E2100	
Chapier-croûte E2150	
Chapier-croûte E2200	
Chapier-croûte E2250	
Chapier-croûte E2300	
Chapier-croûte E2350	
Chapier-croûte E2400	
Chapier-croûte E2450	
Chapier-croûte E2500	
Chapier-croûte E2550	
Chapier-croûte E2600	
Chapier-croûte E2650	
Chapier-croûte E2700	
Chapier-croûte E2750	
Chapier-croûte E2800	
Chapier-croûte E2850	
Chapier-croûte E2900	
Chapier-croûte E2950	
Chapier-croûte E3000	
Chapier-croûte E3050	
Chapier-croûte E3100	
Chapier-croûte E3150	
Chapier-croûte E3200	
Chapier-croûte E3250	
Chapier-croûte E3300	
Chapier-croûte E3350	
Chapier-croûte E3400	
Chapier-croûte E3450	
Chapier-croûte E3500	
Chapier-croûte E3550	
Chapier-croûte E3600	
Chapier-croûte E3650	
Chapier-croûte E3700	
Chapier-croûte E3750	
Chapier-croûte E3800	
Chapier-croûte E3850	
Chapier-croûte E3900	
Chapier-croûte E3950	
Chapier-croûte E4000	
Chapier-croûte E4050	
Chapier-croûte E4100	
Chapier-croûte E4150	
Chapier-croûte E4200	
Chapier-croûte E4250	
Chapier-croûte E4300	
Chapier-croûte E4350	
Chapier-croûte E4400	
Chapier-croûte E4450	
Chapier-croûte E4500	
Chapier-croûte E4550	
Chapier-croûte E4600	
Chapier-croûte E4650	
Chapier-croûte E4700	
Chapier-croûte E4750	
Chapier-croûte E4800	
Chapier-croûte E4850	
Chapier-croûte E4900	
Chapier-croûte E4950	
Chapier-croûte E5000	
Chapier-croûte E5050	
Chapier-croûte E5100	
Chapier-croûte E5150	
Chapier-croûte E5200	
Chapier-croûte E5250	
Chapier-croûte E5300	
Chapier-croûte E5350	
Chapier-croûte E5400	
Chapier-croûte E5450	
Chapier-croûte E5500	
Chapier-croûte E5550	
Chapier-croûte E5600	
Chapier-croûte E5650	
Chapier-croûte E5700	
Chapier-croûte E5750	
Chapier-croûte E5800	
Chapier-croûte E5850	
Chapier-croûte E5900	
Chapier-croûte E5950	
Chapier-croûte E6000	
Chapier-croûte E6050	
Chapier-croûte E6100	
Chapier-croûte E6150	
Chapier-croûte E6200	
Chapier-croûte E6250	
Chapier-croûte E6300	
Chapier-croûte E6350	
Chapier-croûte E6400	
Chapier-croûte E6450	
Chapier-croûte E6500	
Chapier-croûte E6550	
Chapier-croûte E6600	
Chapier-croûte E6650	
Chapier-croûte E6700	
Chapier-croûte E6750	
Chapier-croûte E6800	
Chapier-croûte E6850	
Chapier-croûte E6900	
Chapier-croûte E6950	
Chapier-croûte E7000	
Chapier-croûte E7050	
Chapier-croûte E7100	
Chapier-croûte E7150	
Chapier-croûte E7200	
Chapier-croûte E7250	
Chapier-croûte E7300	
Chapier-croûte E7350	
Chapier-croûte E7400	
Chapier-croû	

INDICES	Désigné	Indice	Date
Modifications :			
modification des sers 1 et 3 A 1 sur des murs en béton	AB	A	17/08/16
modification des sers 2 sur le poteau de l'implantation	AB	B	08/11/16
modification luyers de l'escalier à 90 cm	AB	C	17/11/16
modification l'escalier EP terrasse et de chausée, critériu d'une égale entre nouveau parapet et béton	AB	D	07/12/16
modification la murs soutènements (sans pour 50)	AB	E	12/01/17
modification aménagement ext. (sur une 20 m ²), suppression sud de-blop	AB	F	12/01/17
modification l'escalier EP terrasse et de chausée, critériu d'une égale entre nouveau parapet et béton	AB	G	20/01/17
modification l'escalier EP terrasse et de chausée, critériu d'une égale entre nouveau parapet et béton	AB	H	28/03/17
modification poutres murs sur pour EP Blop	AB	I	14/06/17
modification l'opération des sers	AB	J	03/09/18
modification aménagement intérieur	AB	K	03/12/18
*	*	*	*
*	*	*	*
*	*	*	*
*	*	*	*

LES ÉLÉMENTS DE LA PRÉSENTATION (COULEUR, FORME, TAILLE, ÉPAISSEUR, etc.) SONT À CONSIDÉRER COMME DES ÉLÉMENTS DE DÉTAIL. LES ÉLÉMENTS DE DÉTAIL SONT À CONSIDÉRER COMME DES ÉLÉMENTS DE DÉTAIL. LES ÉLÉMENTS DE DÉTAIL SONT À CONSIDÉRER COMME DES ÉLÉMENTS DE DÉTAIL.

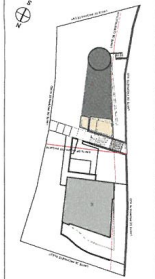
ÉVÉNEMENTS TECHNIQUES DANS MURS NON REPORTÉS SUR CE PLAN DE RÉFÉRENCE AUX PLANS DE PERÇEMENTS ET D'OUVERTURES CYSE.

TOUS DIMENSIONNEMENTS ET DÉTAILS STATIQUES REPORTÉS SUR LE PRÉSENT PLAN SONT À TITRE INDICATIF. TOUTS CES ÉLÉMENTS SONT À CONTRÔLER ET À VALIDER PAR L'INGÉNIEUR EN CHARGE. SEULS LES NOMBRES DE L'INGÉNIEUR CIVIL PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR TOUTS DIMENSIONNEMENTS ET DÉTAILS STATIQUES. L'ARCHITECTE DÉCLINE TOUTES RESPONSABILITÉS SUR LE NON RESPECT DE CETTE NOTE.



CRÉATION D'UNE VILLA MONO-FAMILIALE DÉMOLITION PARTIELLE VILLA EXISTANTE	Pour le compte de Mme S. ZETCHI-LEBOURGNE CH. DE BONAFERI N°32 1007 LAUSANNE	EXÉCUTION PLAN TOITURE
---	---	-----------------------------------

rua de St. Victor 6 - 1204 Candee



Mme. Zisch-Johanna	MA 0223446.44.81
A. Zisch	MA 0237271.61.70
P. Stiller	MA 0237271.61.70
A. Vinner	MA 0237271.61.70
A. Bittar	MA 0239192.92.77
F. Bissaud	MA 0239192.92.77
P. Simon	MA 0239192.92.77
R. Barmati	MA 0237793.88.27
A. Saporito	MA 0215965.52.00
M. Nyrc	MA 0215965.52.00
Dr. M. Khaznail	MA 0236901.12.00

LEGENDE PLAN :

MATÉRIAUX

 Béton armé

 Brique agglomérée béton
 Brique terre cuite

Isolation (Type selon dé-

Isolation phonique (Type

- Eau sanitaire (Viteos SA)
- Chauffage à distance (Viteos SA)
- Électricité (Viteos SA)

Eaux vives
Eaux claires

INDICES

modification des axes 1 et A à l'axe des

[illegible][illegible][illegible][illegible]

LES PLANS FOURNIS SUR SUPPORTS INFORMATIQUES
L'ARCHITECTE NE SONT PAS VALABLES. SEULES LES
DE CETTE NOTE.

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES
STRUCTURES EXISTANTES.

RESPECT DE CETTE NOTE

